

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Session Ordinaire De Novembre 2024

Délibération

N° CC/2024/08/145

L'an deux mil vingt-quatre, le douze novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est réuni en présentiel à la salle de délibérations de la mairie de Petit-Bourg et en visioconférence sous la présidence de Guy LOSBAR, Président,

Présents : Guy LOSBAR - Adrien BARON - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Ephrem GLORIEUX - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Roselise FAMIBELLE - Patricia ELUSUE - Ketty DELVER - David NEBOR - Jacqueline LOLIA - Cynthia CHAPOULIE - Joël HILAIRE - Jeanny MARC-MATHIASIN - Henri YACOU - Philippe DEZAC - Gilbert ROUYARD - Annick ABELA - Henri JOTHAM - Ginette VEROIX - Edmée MAURIELLO - Magalie SALIBUR

Acte rendu exécutoire
- après transmission
en préfecture le

19 NOV. 2024

Procurations :

Absent excusé : Philippe MORVAN

Absents : Ferdy LOUISY - Fauvert SAVAN - Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Sylvie DAGONIA - Jocelyn SAPOTILLE - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Line LAGUERRE - Didier MARICEL - Augustin KANCEL - Clara RIGAH- Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET - Benjamin GRACCHUS - Christian JEAN-CHARLES - Jocelyne UNIMON - Bruno FELICIANNE - Laura GUEPPOIS

- publication sur le site
Internet ou notification,

19 NOV. 2024

Votants : 23

Secrétaire de séance : Annick ABELA

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DE
VILLE 2024 DE LA VILLE DE SAINTE-ROSE**

Sainte-Rose,
Le 12/11/2024

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2005-35 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale : « action sociale d'intérêt communautaire », compétence optionnelle pour les communautés d'agglomérations ;

CANBT - Délibération n° CC/2024/08/145 du 12/11/2024 1

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20241119-CG202408145-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRE) prévoit le transfert de compétences supplémentaires ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Vu les statuts de la CANBT ;

Vu la Délibération n°2 du 26 décembre 2012 portant définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant que la prolongation du contrat de ville de Sainte-Rose a été actée en 2022 par un avenant, signé de plusieurs partenaires institutionnels dont la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Considérant que la CANBT est compétente pour la politique de la ville avec pour objectif, la diminution des écarts de développement sur son territoire ;

Considérant que c'est une politique publique transversale qui peut toucher à la culture, à l'éducation, au sport, l'environnement, l'aménagement... ;

Considérant que dans ce cadre, l'Etat a donc mis en œuvre des contrats de ville qui mobilisent le droit commun des partenaires autour d'une géographie prioritaire identifiée ;

Considérant que sur le territoire de la CANBT, les zones concernées sont : la Boucan jusqu'à Cadet, le Bourg de Sainte-Rose et l'autre extrémité jusqu'à Sainte-Marie ;

Considérant qu'aussi, s'agissant du pilotage du contrat de ville, il est assuré par la ville de Sainte-Rose comme le permet la loi (article 6 de la Loi Lamy précisant que « dans les départements et collectivités d'outre-mer, les contrats de ville peuvent être conclus à l'échelle communale ») même si l'échelle intercommunale est généralement privilégiée ;

Considérant que le COPIL lors de sa séance du 22 avril 2024, a fléchi les demandes de subventions éligibles au titre de l'exercice 2024 ;

Considérant que la CANBT est sollicitée à hauteur d'un montant total de 77 372 euros sur cette programmation ;

Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Et après en avoir délibéré :

Le conseil décide par scrutin :

- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres présents au moment du vote : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Nombre de voix pour : 23

ARTICLE 1 : D'approuver le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération, des demandes de subventions 2024 des associations sélectionnées sollicitant la CANBT dans le cadre du contrat de ville de Sainte-Rose.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

ARTICLE 3 : Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse- Terre, le Directeur Général des Services et le Percepteur Communautaire, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE PRESIDENT**



GUY LOSBAR

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Basse-Terre (6 Rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre) ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

CANBT - Délibération n° CC/2024/08/145 du 12/11/2024 3

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20241119-CC202408145-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Tableau récapitulatif des demandes de subventions 2024 sollicitant la CANBT dans le cadre du Contrat de Ville de Sainte-Rose.

NOM DE L'ASSOCIATION	INTITULE DU PROJET	OBJET	MONTANT TOTAL DU PROJET	MONTANT SOLLICITE A LA CANBT	DECISIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE
AN PA SAV	Kilti é jénérasyon	Organiser un « bik a pawol » autour de " LA PLACE DE LA FEMME DANS LE CARNAVAL. Réaliser des ateliers coutures et créations. Apprendre à lire et écrire le créole. Créer un espace de convivialité autour d'ateliers culinaires des mets du carnaval avec les cuisinières. Objectif : valoriser le patrimoine culturel des "group à po"	20 900,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €
ASS SAINTE ROSE ART ET TRADITION	Sauvegarde et transmission du patrimoine vestimentaire créole	Actions d'animation où fusionnent le patrimoine vestimentaire, musical et culinaire guadeloupéen. Cette action sera déclinée dans les écoles. Organisation de défilés co-construits avec les populations des QPV. Production d'un documentaire à caractère inter-générationnel en vidéo.	70 500,00 €	12 000,00 €	1 000,00 €
VIARD NOUVELLE ECOLE DE DANSE	Découverte et échange à travers la danse traditionnelle	"Participation aux festivals internationaux de danses folkloriques. Les festivals se dérouleront au Mexique (3 festivals internationaux prestigieux : Festival International de Folklor San Pedro Otopcan du 10 au 22 juillet 2024, Festival International de : Jean-Marie BARGOT Folklor 'Cordoba Veracruz du 23 au 27 Juillet 2024, du 28 Juillet au 05 Août 2024 Festival de ZACATECAS.30 bénéficiaires."	266 596,00 €	8 000,00 €	3 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20241119-CC202408145-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

NOM DE L'ASSOCIATION	INTITULE DU PROJET	OBJET	MONTANT TOTAL DU PROJET	MONTANT SOLlicitEE LA CANBT	DECISIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE
GWOKAKO	CULTURE EN VOYAGE	"Participation au festival du PORTUGAL du 7 au 20 août 2024, une vingtaine de jeunes issus de tous les quartiers de Sainte-Rose notamment : Duportail, Cadet, La Boucan, Conodor, Bébél et le Bourg. L'objectif est de leur permettre d'échanger avec les autres nations invitées. Ils participeront aux différentes Master class et ateliers. Ils participeront également aux différents spectacles programmés du festival"	73 830,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
COMMUNE DE SAINTE-ROSE EN GUADELOUPE	PROJET JÉNÈS SENTRÒZ DAY 3ème Édition	" C'est de l'évènementiel qui tient sur une journée. Ce sera aussi pour notre jeunesse une opportunité de s'exprimer autour de différents "Kozé Bokantaj". Des artistes, graffeurs, peintres s'exprimeront dans leur domaine autour de ce thème en collaboration avec les jeunes désirant montrer leur talent. Une fresque sera réalisée et présentée au public lors du show final. STANDS D'INFORMATION ET DE FORMATION."	80 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €
COMMUNE DE SAINTE-ROSE EN GUADELOUPE	Tous en scène : interactions intergénérationnelles autour du numérique	"Créer une pièce de théâtre sur la thématique du numérique. Ateliers d'écriture et de mise en scène, dédramatisé les usagers face au tout numérique, créer du lien social, lutter contre l'isolement des seniors	14 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
COMMUNE DE SAINTE-ROSE EN GUADELOUPE	Cinéma	Il s'agira de mettre en place des "projections cinématographiques" et des "diaporamas/mémoires" dans les éhpads et les foyers de personnes âgées de la commune de Sainte-Rose. Les thèmes des projections et des diaporamas seront choisis avec les résidents et dans la mesure du possible, présentés par eux. A l'issue des activités, un débat sera organisé, suivi d'une collation dans un cadre convivial accompagné par les encadrants.	22 000,00 €	3 000,00 €	1000,00

Accusé de réception en préfecture
 971-249710062-20241119-CC202408145-DE
 Date de télétransmission : 19/11/2024
 Date de réception en préfecture : 19/11/2024

NOM DE L'ASSOCIATION	INTITULE DU PROJET	OBJET	MONTANT TOTAL DU PROJET	MONTANT SOLLICITEA LA CANBT	DECISIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE
USR SAINTE-ROSIENNE ATHLETISME	Sport pour tous autour du "bleu marin"	Mise en place d'un circuit fermé, sécurisé et éclairé, sur une distance de moins 3 km aller et retour. Les participants pratiqueront leurs activités de manière libre. Certaines activités seront pratiquées en groupe (gym dance, séance de relaxation etc.). Les activités tels que les différents types de marches (Nordique, Athlétique, Détente) auront lieu tous les jeudis soir de 18 h 30 à 20h 30, car c'est ce créneau d'horaires qui est le plus approprié après une journée de travail et pour les oisifs.	37 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
ASSOCIATION GET UP STAND UP	Tout Sainte Rose nage	Permettre à tous les publics de pouvoir apprendre à nager, se perfectionner ou profiter des activités de la natation pour prendre soin de leur corps ou s'entretenir. Créer une cohésion inter générationnelle Les publics concernés sont : les enfants, dont ceux des bénéficiaires du RSA, les adultes, le 3ème âge, les femmes enceintes, les porteurs de handicap, personnes atteintes de maladies de longue durée, les sédentaires...	72 000,00 €	10 000,00 €	3000,00 €
COMMUNE DE SAINTE-ROSE EN GUADELOUPE	P.R.E (PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE) ACTIONS	Accompagner depuis l'école maternelle jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, les enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité en construisant avec les familles un parcours de réussite individuelle conjuguant une pluralité d'actions	45 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Agir au plus près des habitants des QPV afin de donner accès à l'entrepreneuriat et à l'emploi, par le Microcrédit et l'accompagnement à ceux dont les projets n'ont pas accès au crédit bancaire	L'objectif est de favoriser et de consolider les créations d'entreprises par les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Ste Rose en leur permettant - D'identifier la création d'entreprise comme une possibilité d'emploi pérenne - De réaliser des projets de création d'emplois indépendants, grâce à l'accès à un financement et à un accompagnement adapté - De renforcer les microentreprises existantes impactées par la crise sanitaire, en accompagnant leur relance et/ou développement - De contribuer à la valorisation du territoire.	49 156,00 €	3 872,00 €	00,00 €

Accusé de réception en préfecture
971-249710062-20241119-CC202408145-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

NOM DE L'ASSOCIATION	INTITULE DU PROJET	OBJET	MONTANT TOTAL DU PROJET	MONTANT SOLLICITEA LA CANBT	DECISIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LES ENTREPRISES POUR LA CITE	CV 971-SAINT ROSE - 2024 - Les entreprises pour la Cité - Animation du Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises de la ville de Sainte-Rose	"La mise en oeuvre et l'animation du dispositif Pacte sont en lien avec le contrat de ville. Son déploiement implique : - L'intégration de nouvelles entreprises « au fil de l'eau » ou lors d'événements programmés ; Le planning d'animation comporte plusieurs activités en partenariat avec les principaux signataires et les associations partenaires ;	17 644,00 €	1 000,00 €	00,00 €
L'AMICALE DE CADET	Aménagement du local, animation et embellissement du quartier	Finir l'aménagement du local, Offrir à la population une offre culturelle et artistique variée, accessible et de qualité. Proposer des actions familiales pour recréer et/ou entretenir les liens intergénérationnels. Commencer à recueillir les mémoires des habitants du quartier	17 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
SAINTE MARIE AUTREMENT	Jardin partagé dans le quartier	Les objectifs sont éducatifs, écologiques et environnementaux. Par la compréhension de la vie d'un jardin, des phénomènes naturels, du cycle des saisons,	19 450,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €
COMMUNE DE SAINTE-ROSE EN GUADELOUPE	CONCOURS EMBELLISSEMENT DES QUARTIERS : "BEL KREATI"	Le concours "BEL KREATI" fait appel aux jeunes du quartier et les implique dans la réalisation d'un ou plusieurs chantiers d'embellissement, proposés par l'association dont ils sont membres actifs ou à venir. Objectif : favoriser « l'adhésion » aux activités proposées par les associations de quartier et agir en faveur de son environnement proche	22 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
ASSOCIATION INSERT'ART	"EN JADIN LA"	Dans le cadre du pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain, de la programmation 2024 du Contrat de Ville, il s'agit de poursuivre l'action jardin partagé initiée en direction des familles issues des Quartiers Prioritaires et en premier lieu avec les habitants bénéficiaires des minimas sociaux. Ceci afin que ces habitants s'adonnent à une activité manuelle : (défrichage, mise en terre des semis préparés en amont, arrosage et entretien de l'espace jardin).	17 500,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
			868 912,00 €	77 372,00 €	40 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
 971-249710062-20241119-CC202408145-DE
 Date de télétransmission : 19/11/2024
 Date de réception préfecture : 19/11/2024